

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 4 septembre 2020 s'est réuni au Millenium en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents :	20
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : SUSS Jean-Marc, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :
RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Bruno, SCHNEIDER Mathieu, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, MULLER Elodie, OTTMANN Yannick, MERCKLING Stéphanie, WERLE Sarah, SPITZ Philippe, ZELLER RUTTER Gaëlle, ANTON TOSTAIN Laëtitia, KLEIN-KOBI Sébastien

Absent excusé avec pouvoir	3
-----------------------------------	----------

STEINMETZ Brigitte donne pouvoir à GELDREICH Angèle
WOLFF Germain donne pouvoir à Jean-Marc SUSS
HERRMANN Murielle donne pouvoir à Damien HENRION

Absent excusé	0
----------------------	----------

Quorum : calcul du quorum : $23 : 2 = 11,5$ arrondi à l'entier supérieur 12

Avec 20 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux puis il entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption des procès-verbaux du 10 juillet 2020
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn et autres instances
4. Nouvelles Installations Footballistiques à l'espace Strieth – avenants aux marchés publics
5. Micro-zone d'activité – acquisitions foncières
6. Conseil Départemental – contrats départementaux – fonds de solidarité communale
7. Finances communales – décision budgétaire modificative
8. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des ordures ménagères
9. Fonction publique – instauration de la prime exceptionnelle «COVID 19»
10. Informations et questions diverses

1. Adoption des procès-verbaux du 10 juillet 2020

Le 10 juillet dernier, le conseil municipal s'était réuni une première fois à 19h30 pour désigner les délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et une deuxième fois à 20h pour examiner les points concernant les affaires communales.

Le procès-verbal de la séance de 20h a été transmis le 21 juillet 2020.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière.

Il n'y a pas eu d'observations écrites, le maire demande s'il y a des observations orales ?

Philippe SPITZ :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

*Les quatre élus du Groupe **Une vision d'avenir** sont sortis assez déconcertés du dernier Conseil municipal. Ce sentiment a été conforté par la lecture du procès-verbal. Nous voulons réellement avoir des rapports apaisés et constructifs. Cela suppose un cadre. Nous attendons de pouvoir travailler avec vous sur le règlement intérieur au Conseil municipal qui clarifiera, nous en sommes sûrs, le fonctionnement de notre assemblée. Nous vous proposons de participer à sa rédaction. Nous vous ferons parvenir une ébauche. Nous avons tous les quatre une haute considération de notre mandat, comme vous tous. Les compétences partagées et complémentaires de chacun des membres du conseil municipal sera le garant d'un village pour lequel nous avons tous le désir de réussite.*

Je vous remercie de votre écoute attentionnée.

Le maire :

Je vous remercie Monsieur SPITZ.

Je tenais juste à préciser suite au dernier conseil municipal que pour l'élection municipale 2008/2014, il y avait deux listes, la deuxième était représentée au conseil municipal par M. GELDREICH Robert et M. KOBİ Paul, juste à titre d'information.

Après ces observations, le conseil municipal adopte à l'unanimité les deux procès-verbaux puis procède à leur signature.

2 Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

2/1. Communications du maire :

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** : tous les mardis à partir de 19h
- ❖ **Réunion des commissions communales / comité de pilotage**
 - Commission travaux : 3 septembre
- ❖ **NI FOOT – réunion de chantier** : tous les mardis à partir de 8h30
- ❖ **Permanence en mairie/ RDV** : tous les mercredis matin
- ❖ **Réunion interne avec les agents** – planification des travaux tous les lundis à 13h
 - 27 août : réunion de la commission de titularisation pour le poste d'ATSEM
 - 1^{er} septembre : entretiens d'embauche pour le poste d'agent technique
- ❖ **Associations – rencontres/municipalité**
 - 17 juillet : réunion avec le président de la SEP et 4 membres
 - 17 juillet : réunion avec le président de Patch'Voice et la Société d'histoire de Weitbruch
 - 7 septembre : entretien avec un représentant de l'ASC Gallia, Claude HELMER
- ❖ **Ecoles**
 - 29 août : accueil des enfants à l'école maternelle
 - 30 août : réunion de pré-rentrée avec tous les enseignants, personnels et les directrices du multi-accueil et du périscolaire
 - 1^{er} septembre : accueil des élèves lors de la rentrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire
- ❖ **CCAS** : réunion le 20 juillet
- ❖ **Divers** :
 - 14 juillet : dépôt de gerbe au monument aux morts
 - 15 juillet : rdv avec le président du FCW, Pierre ZIPPER et Bruno ZIPPER
 - 15 juillet : rdv avec le lotisseur Amélogis, M. Mathieu SCHOTT du lieu-dit « Im Rott » entre la rue des Jardins et la rue des Hêtres et Mme Isabelle GAULON de l'ATIP
 - 15 juillet : réunion avec les maires du canton de Brumath et le CD 67 à Brumath
 - 19 juillet : messe de départ du père Justin KETTÉ
 - 22 juillet : réunion avec ROSACE et SMARTFIN
 - 23 juillet : entrevue avec Christiane WOLFFHUGEL, conseillère départementale
 - 29 juillet : entretien avec le représentant et le président des forains
 - 29 juillet : signature de l'acte notarial pour la vente à la SCI des Alouettes à Efig
 - 29 juillet : visite de la petite enfance à Roeschwoog
 - 12 août : rdv avec Amélogis,
 - 12 août : rdv avec le Carré de l'habitat
 - 12 août : rdv avec le Docteur SZYCK-GRAUIER, médecin responsable du secteur Nord pour les dons du sang
 - 18 août : entretien avec le Major BAYEN, Gendarmerie de Haguenau
 - 30 août : culte de départ du pasteur
 - 2 septembre : Assemblée Générale du FCW

- 7 septembre : entretien avec Jean-Philippe SCHMITT, agent ONF et J-C KREBS
- 7 septembre : rencontre à Weyersheim du député Vincent THIEBAUT et des maires nouvellement élus dans la circonscription
- 9 septembre : entretien avec le sénateur André REICHARDT en mairie
- 9 septembre : réunion à la Wantzenau des maires du Canton de Brumath

❖ **Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)**

Réunion mensuelle : 31 juillet

2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

Alinéa 4 : Marchés publics :

- Acquisition d'un ordinateur portable pour le maire pour un montant de 1.573 € TTC

Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
06/08/2020	Consorts SCHWERM	Maison 26 rue de Brumath	13	131	4.33	M. Eric KORTH Mme Fanny KORTH 14a rue du Saut de Lapin 67240 GRIES	OUI	07/08/2020
03/09/2020	M. François GUIBERT Mme Lucille LANCON 174 avenue de la Lanterne 06200 NICE	Maison et terrain 35 rue Rott	26 26	139/63 165/63	5.88 1.60	M. Aurélien DRESCH Mme Elodie BROCKER 8 rue Pully 67210 OBERNAI	OUI	07/08/2020

3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances

❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn :**

- Commission d'Appel d'Offres : 2 septembre
- Commission travaux : 11 août, 19 août (réception des travaux de voirie à Bietlenheim), 26 août, 2 septembre (réception des réseaux secs à Bietlenheim)
- Commission économie /tourisme : 31 août
- Divers :
 - 27 juillet : Réunion avec le président et le maire de Bietlenheim
 - 13 août : entretien avec le président et l'adjoint aux travaux de Gries
 - 4 septembre : AG de la BCGO à Gries
- 7 septembre : visite de l'EPSAN et présentation du projet d'aménagement
- Travaux rue de la chaux – réunion de chantier : tous les mardis à 16h
11 août : réception des travaux d'assainissement

Le maire demande si les délégués à la CCBZ ont des communications à faire :

Philippe SPITZ :

Concernant la fibre, quel est le résultat de la réunion ?

Le maire :

Nous avons eu un mail aujourd'hui, vous l'avez peut-être eu en copie, suite au Covid, il y a un retard de 5 mois globalement, le président de la CCBZ va faire un courrier à ROSACE, la Région Grand Est et le Conseil départemental.

Philippe SPITZ :

S'il était possible d'avoir la copie ?

Le maire :

Ok.

Philippe SPITZ :

La commission Communication-Culture s'est réunie hier sous la présidence de Patrick KIEFFER, maire de Bietlenheim. Elle était consacrée au thème culture sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn : état des lieux, perspectives et projets. Cela a été une réunion très dense et très volontaire. Nous sommes 20 membres avec des gens très motivés. Je vous communiquerai le compte-rendu dès sa réception.

Ce qui en sort, très rapidement, c'est que nous devons faire un état des lieux réels de ce qui se passe à Weitbruch, pas seulement les associations mais aussi les gens privés. On réfléchit sur le thème : la CCBZ terre de culture, ça va de la culture de l'asperge à la culture en général, le lien entre le quotidien des habitants et la culture de façon large.

On a parlé de théâtre, on a parlé de beaucoup de choses par rapport à cette terre de culture, on a pensé entre autres aux arboriculteurs, à l'apiculture qui sont des associations en voie de perte. Elles ont beaucoup de mal, alors qu'elles représentent un pan culturel fort de notre patrimoine. Alors on a parlé du patrimoine, du patrimoine bâti bien sûr mais aussi du patrimoine je pense aux arbres et je pense à une association qu'on a à Weitbruch, « Weitbruch libéré » : patrimoine vivant. Toutes ces singularités de la CCBZ devraient pouvoir avec la réflexion de cette commission, se mettre en avant et gagner de la notoriété et puis certainement une participation plus ample des habitants de la CCBZ. Parce que sur beaucoup d'opérations on s'aperçoit que des gens ne viennent d'ailleurs, pas toujours du secteur.

Le maire :

Je vous remercie. Vous êtes la personne à la bonne place Monsieur SPITZ

Philippe SPITZ

Si vous connaissiez toutes mes compétences, je suis à la bonne place dans beaucoup de domaines

Le maire :

Parfait, Merci

Jean-Marc SUSS :

Nous avons visité l'EPSAN lundi. Il y a un projet qui est en train de se mettre en place pour transformer l'EPSAN en zone d'activité industrielle en intégrant également une partie agricole. On serait en tout sur une surface de 45 ha, l'EPSAN vendrait les terrains, et il y aurait un aménageur qui aménagerait les terrains, il y a des bâtiments remarquables, donc les bâtiments de plus de 100 ans seraient conservés et les autres seraient rasés pour faire une zone d'activité. Ça suit son cours, il y en a pour plusieurs années, on est en phase d'étude pour l'instant.

Angèle GELDREICH :

L'état d'avancement des travaux rue de la Chaux.

Actuellement à Weitbruch, il y a deux grands travaux, les travaux pour les nouvelles installations footballistiques à l'espace Strieth expliqués par M. BAUSSAN et les travaux de

voirie rue de la Chaux, travaux très complexes dû à l'enclavement de la rue, l'accessibilité et aussi à la coexistence des deux chantiers.

Les travaux de la rue de la chaux se divisent en deux parties : la partie basse et la partie haute, la partie haute a nécessité de lourds travaux d'assainissement qui sont terminés actuellement et dans la partie basse des travaux d'eau potable qui ont été réalisés. Actuellement ils sont en train de faire les travaux de branchement latéraux dans la partie basse et ça va se poursuivre dans la partie haute. Ce chantier a été, depuis le Covid, optimisé, concernant les interventions des entreprises pour que le chantier progresse le plus vite possible. A l'heure actuelle, ils ont gagné une semaine sur le planning prévu, malheureusement l'entreprise pour les travaux de terrassement et d'enrobé aura un retard dû au retard sur d'autres chantiers. Les travaux de réseaux secs ont commencé dans la partie basse, le positionnement des candélabres a été effectué, tout a été bien planifié jusqu'à présent, tout devait se finir en décembre, la partie basse le sera sans doute, par contre pour la partie haute on reste plus réservé.

Le chantier est très poussiéreux, les riverains sont incommodés. On a essayé de minimiser en faisant des arrosages avec une citerne, Jean a fait son possible aussi, on fait au mieux.

Le maire :

Merci Angèle.

Le maire passe au point suivant.

4. Nouvelles Installations Footballistiques à l'espace Strieth – avenants aux marchés publics

Le maire expose,

Monsieur BAUSSAN ayant présenté les avenants avant le conseil municipal, le maire soumet au vote :

Philippe SPITZ :

Personnellement, je m'abstiens, j'ai besoin d'un complément d'information.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE par 22 voix pour et 1 abstention (Philippe SPITZ)

- D'approuver les avenants ci-dessous

N° lot	Intitulé	Titulaire	Montant initial du marché HT	Montant initial du marché TTC	N° de l'avenant	Montant de l'avenant HT	Taux de l'évolution	Montant total du marché HT	Montant total du marché TTC
02	Clôture - portail	TENN GLASZ	38.725,00	46.470,00	01	+ 2.488,00	6,42%	41.213,00	49.455,60
04	Gros-œuvre	LEON	520.737,11	624.884,53	01	+ 843,88	0,16%	521.580,99	625.897,19
	TOTAL général des travaux		559.462,11	671.354,53		+ 3.331,88	0,60%	562.793,99	675.352,79

- D'autoriser le maire à signer tous les documents correspondants.

5. Micro-zone d'activité (MZA) – acquisitions foncières

Avant d'entamer ce point, Jean-Marc PFRIMMER quitte la salle parce qu'il est directement intéressé.

Le maire expose,

Lors de l'élaboration du PLU de Weitbruch, la commune était en zone blanche et de ce fait, la commune a dû instaurer pour la zone d'activité une zone 1 AUe et une zone 2 AUe.

L'aménagement de la zone 1 AUe est actuellement en cours par la CCBZ qui en a la compétence.

Afin que la CCBZ puisse aménager dans un futur à convenir la zone 2 AUe, le maire propose que la commune acquière d'ores et déjà, dans un premier temps, les terrains dans cette dernière, situés entre le village et la zone 1AUe. Ces terrains nous permettront aussi de faire la jonction vers la zone 1AUe, de poser tous les réseaux de la zone et de faire la jonction de la piste cyclable.

Ces terrains seront cédés à la CCBZ au prix d'acquisition au moment de l'aménagement.

Philippe SPITZ :

Est-ce que vous avez déjà engagé des discussions avec la CCBZ pour déterminer la date de réalisation de la MZA, elle était prévue pour 2021, cela paraît compromis, vu les études à faire, le dossier Gemapi et vu la situation économique, on a pas mal de nos artisans qui quittent la commune pour aller s'installer ailleurs, puisqu'il n'y a pas de place.

Le maire :

On organisera prochainement une réunion avec les artisans, pour savoir qui est intéressé, pour faire un premier sondage.

Philippe SPITZ :

Les trois plus « gros » sont partis.

Le maire :

Il faut voir qui est intéressé au niveau de la commune sachant aussi que dans les zones de Gries, Hoerdt et Geudertheim, tout est vendu, ça va aussi être axé là-dessus.

Philippe SPITZ :

Vous avez déjà envisagé une date ?

Le maire :

La consultation pour le bureau d'étude va se faire, tant qu'il ne sera pas retenu, je ne peux pas donner de planning.

Philippe SPITZ :

Vous avez la certitude que l'aménagement se fera dans la foulée par la CCBZ et pas dans 4 ans.

Le maire :

Ce sera fait dans la continuité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

DECIDE à l'unanimité

- D'acquérir les parcelles mentionnées ci-dessous :

SECTION	PARCELLES	SURFACES	PROPRIETAIRES
47	45	9.32 ares /en partie selon arpentage	BAEHL Félice 6 rue de la Forêt – WEITBRUCH
47	46	14.23 ares/en partie selon arpentage	REEB Jean 7 rue de Brumath- WEITBRUCH
47	47	9.20 ares/en partie selon arpentage	HUCKEL Georges 53, rue principale - WEITBRUCH
47	48	19.86 ares/en partie selon arpentage	PFRIMMER Jean-Marc Bernard 68, rue Rott - WEITBRUCH
47	49	10.93 ares/en partie selon arpentage	VOLTZENLOGEL Alfred Charles 16 chemin de Kurtzenhouse - GRIES
47	50	10.77 ares/en partie selon arpentage	PFRIMMER Jean-Marc Bernard 68, rue Rott - WEITBRUCH
47	51	21.36 ares/en partie selon arpentage	STEINMETZ Kilian 90, rue Principale - WEITBRUCH
47	52	13.92 ares/en partie selon arpentage	PFRIMMER Jean-Marc Bernard 68, rue Rott - WEITBRUCH
47	53	9.72 ares/en partie selon arpentage	PFRIMMER Jean-Marc Bernard 68, rue Rott - WEITBRUCH
47	54	9.54 ares/en partie selon arpentage	PFRIMMER Jean-Marc Bernard 68, rue Rott - WEITBRUCH
47	55	16.64 ares/en partie selon arpentage	PFRIMMER Jean-Marc Bernard 68, rue Rott - WEITBRUCH
47	56	16.67 ares/en partie selon arpentage	PFRIMMER Jean-Marc Bernard 68, rue Rott - WEITBRUCH
47	57	11.09 ares/en partie selon arpentage	SCHAEFFER Marguerite Marie 11, rue Principale - WEITBRUCH
47	58	11.14 ares/en partie selon arpentage	SCHAEFFER Marguerite Marie 11, rue Principale - WEITBRUCH
Total		Environ 97 ares	

- De fixer le prix à 610 €/l'are, surface totale définitive selon arpentage (environ 97 ares et 59.170 €)
- De missionner un géomètre pour les divisions parcellaires
- De préciser que l'accès aux parcelles agricoles restantes sera rétabli d'une manière ou d'une autre
- De préciser que les frais d'arpentage sont à la charge de la commune
- De préciser que la dépense est inscrite au budget
- De charger le maire de rédiger les actes administratifs pour ces acquisitions
- D'autoriser Monsieur Jean-Marc SUSS, Adjoint au maire, de représenter la commune dans ce dossier
- De charger le maire d'entreprendre toutes les démarches administratives et comptables correspondantes

6. Conseil Départemental – contrats départementaux – Fonds de solidarité communale

Avant d'entamer ce point, Jean-Marc PFRIMMER rejoint la séance.

Le maire expose,

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a fait évoluer les contrats départementaux de développement territorial et humain pour accompagner la relance de l'activité suite à la crise sanitaire.

Ainsi, selon le règlement des modalités de gestion du Fonds de solidarité communale du 3 juillet 2020, la commune peut solliciter le Fonds communal de solidarité pour deux projets au lieu de un, pendant le mandat.

Le montant de l'aide est calculé sur la base du taux modulé de la commune soit 32%, plafonnée à 100.000 €.

La commune peut décider de faire bénéficier la CCBZ du Fonds de solidarité communale pour les projets dont elle a transféré la compétence à la CCBZ comme par exemple la voirie.

Sachant que la CCBZ a prévu deux projets portant sur la voirie et l'éclairage public à Weitbruch :

- Jonction de la rue Strieth/chemin du Birkwald, pour un montant de 398.300 € HT dont 30.000 € à la charge de la commune pour l'éclairage public et le câblage
- La rue Principale entre la rue de Brumath et la rue du Lin, pour un montant de 454.300 € HT, dont 42.000 € à la charge de la commune pour l'éclairage public et le câblage

dans les conditions qui permettent de solliciter le Fonds de solidarité communale

Véronique KOST :

Est-ce qu'on connaît la date des travaux ?

Le maire :

Il y a une date butoir, les dossiers doivent être déposés avant le 30 août au Conseil Départemental 67 pour l'autorisation et la première facture doit être transmise avant le 1er octobre 2021.

Véronique KOST :

Oui mais les travaux vont démarrer quand ?

Le maire :

Le bureau d'étude n'est pas encore retenu, donc c'est pour adopter le principe.

Jean-Marc SUSS :

C'est un effet d'aubaine que cette subvention, si on n'a pas de projet à présenter, on ne peut pas bénéficier de la subvention.

Le maire :

La date limite étant très court, le 30 août, il n'y a que 4 communes de la CCBZ qui en bénéficieront.

Philippe SPITZ :

Pour revenir sur l'effet d'aubaine, c'est que le gouvernement s'inquiète beaucoup. 200.000 € dans le budget d'une commune ou d'une com com.c'est conséquent, il y a une présence réelle de l'Etat.

Le maire :

C'est une volonté.

Jean-Marc SUSS :

Sachant qu'en l'occurrence ce n'est pas l'Etat mais le Conseil Départemental.

Philippe SPITZ :

C'est l'Etat qui finance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2018 approuvant le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018 - 2021,
Vu le règlement des modalités de gestion du Fonds de solidarité communale du 3 juillet 2020,
Vu les domaines de compétences transférer par la commune à la Communauté de communes de la Basse Zorn (CCBZ),

Après délibération

DECIDE à l'unanimité

- a) De faire bénéficier la Communauté de communes de la Basse Zorn du Fonds de solidarité communale pour les travaux cités ci-dessous en lieu et place de la commune vu le transfert de compétence à la CCBZ pour le mandat en cours :
 - Jonction de la rue Strieth/chemin du Birkwald, pour un montant de 398.300 € HT dont 30.000 € à la charge de la commune pour l'éclairage public et le câblage
 - La rue Principale entre la rue de Brumath et la rue du Lin, pour un montant de 454.300 € HT dont 42.000 € à la charge de la commune pour l'éclairage public et le câblage
- b) D'autoriser le maire à signer tous les documents correspondants.

7. Finances communales – décision budgétaire modificative

Cette délibération annule et remplace celle de la séance du 10 juillet 2020 /point 7.

Le maire expose,

Afin de pouvoir régulariser une écriture comptable de 2019, il y a lieu de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Voter en dépenses et en recettes sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement » un montant de 195.000 €.

Philippe SPITZ :

Vous pouvez nous donner des explications, car déjà soumis lors du dernier conseil municipal sur un autre compte ?

Le maire donne la parole à Marie-Thérèse WEISBECKER :

En fait, cette délibération annule et remplace la précédente, le chapitre 041 nous avait été indiqué alors que c'est le chapitre 13 qui est impacté.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité

De voter en section d'investissement chapitre 13 « Subventions d'investissement » en dépenses et en recettes un montant de 195.000 €.

8. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des ordures ménagères

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 3 septembre 2020 et pouvait être consulté en mairie.

Le maire :

Y-a-t'il des questions, des observations ?

Philippe SPITZ :

Nous n'avons pas eu le temps d'en prendre totalement connaissance. Si vous le permettez, Monsieur le Maire, nous nous réservons la possibilité de revenir sur ce sujet lors d'un prochain conseil municipal.

Le maire :

Pas de problème.

9. Fonction publique – instauration de la prime exceptionnelle «COVID 19»

Le maire expose,

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut attribuer une prime exceptionnelle aux agents publics particulièrement mobilisés afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et assurer la continuité du service public.

La prime peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi qu'aux personnels contractuels de droit privé des établissements publics pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît de travail, en présentiel ou en télétravail. Le montant de cette prime est plafonné à 1.000 euros par agent.

Cette prime fait l'objet d'un versement unique et n'est pas reconductible. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre des astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.

Il est proposé d'instaurer la prime exceptionnelle Covid-19 au profit des agents de la commune de Weitbruch particulièrement mobilisés durant la période du 16 mars au 11 mai 2020 pour assurer la continuité des services publics au niveau administratif et technique au regard d'un surcroît exceptionnel de travail et d'implication professionnelle significatif en présentiel.

Philippe SPITZ :

Monsieur le Maire, vous avez décidé d'un montant budgétaire pour ces primes et pouvez-vous préciser, sans donner de chiffres, la répartition prévue ?

Le maire :

On a prévu, pour les personnes présentes pendant cette période et au prorata du temps de présence, modulé avec les contraintes, pour une enveloppe totale de 2.000 € pour 9 agents,

les primes seront de 50 €, 150 €, 200 €, 250 € et 300 € par agent (services technique et administratif).

Philippe SPITZ :

Cela concerne tous les salariés sauf ceux qui étaient en arrêt, très personnellement, je n'engage que moi, je trouve un peu pingre, pour des gens qui ont le savoir au niveau administratif et technique, qui étaient très présents pendant cette période, c'est mon avis personnel.

Le maire :

Les personnes les plus proches, et je l'ai vécu au quotidien, c'était quand même les 2 personnes du service technique qui étaient sur le terrain, les services administratifs étaient quand même sacrément protégés puisqu'ils étaient dans leur bureau individuel, il y a juste 2 personnes qui étaient là et les femmes de ménage qui nettoyaient, qui n'étaient pas directement en contact avec les gens mais qui nettoyaient.

Philippe SPITZ :

Le choix vous appartient, j'ai donné mon sentiment ...

Le maire :

On était parti sur une base, on s'était renseigné au niveau d'autres communes. Et au prorata de certaines communes, c'est donc un choix avec moi-même et les adjoints, on a décidé ça en commun.

Elodie MULLER :

J'ai une question, aucun employé n'était au chômage partiel, tous étaient présents ou ils ont été à l'arrêt à un moment donné ?

Le maire donne la parole à Marie-Thérèse WEISBECKER :

Le personnel n'était pas en arrêt, les deux personnes qui étaient en arrêt de maladie ne sont pas incluses dans les primes.

Elodie MULLER :

Vous étiez tous présents, vous avez tous travaillé durant le confinement ?

Marie-Thérèse WEISBECKER :

On a tous travaillé pendant le confinement, on a pris entre 7 et 12 jours chacun sur les deux mois en autorisation spéciale d'absence, surtout au début parce qu'on a continué à travailler mais c'était « incertain », donc on a pris 1 à 2 jours par semaine pour ne pas être tous ensemble au bureau et ni au service technique, autrement on était tous en présentiel.

Le maire :

Ces jours ont été comptés.

Elodie MULLER :

Donc effectivement, j'aurai peut-être donné un peu plus aussi.

Le maire :

C'est du 17 mars au 11 mai.

Philippe SPITZ :

Je pense que les ATSEM à un moment ne travaillaient plus puisque l'école était fermée, vous ne les avez pas mis au chômage partiel.

Le maire :

Non.

Philippe SPITZ :

Donc elles ne travaillaient pas mais elles étaient rémunérées, elles étaient en autorisation spéciale d'absence.

Le maire :

Oui.

Philippe SPITZ :

Là je comprends, en revanche sur les primes pour le bureau, 200 € sur les 3 mois de présence dans un moment qui était quand même très compliqué et stressant et qui a demandé des trésors d'ingéniosité, parce que ça, je l'ai vu et vécu, ça représente environ 60 € par mois.

Ecoutez, je suis désolé, moi je les invite à manger au moins une fois par mois pendant 10 mois, parce que là ça frise, ... excusez-moi, le côté pingre que je disais avant, je ne suis pas en colère, je trouve ça un peu ... je comprendrai si la commune était très pauvre, mais ce n'est pas le cas, ce qui n'est vraiment pas le cas.

Le maire :

C'est une décision qui a été prise avec les 5 adjoints.

Elodie MULLER :

Pour donner un peu plus, vous allez en discuter entre vous ou pas ?

Philippe SPITZ :

Non, c'est ça la proposition.

Le maire :

Non, c'est les montants qui sont fixés.

Philippe SPITZ :

Vous voyez, il y a un débat qui est lancé Monsieur le Maire.

Le maire :

Oui oui bon, alors qui c'est qui est pour qu'on verse ces montants ?

Stéphanie MERKLING :

....J'aurai aimé avoir plus d'informations, j'ai pas très bien saisi, par exemple, ce que ça représente par rapport à la charge du personnel dans le budget

Le maire donne la parole à Marie-Thérèse WEISBECKER :

La charge de personnel est d'environ de 300.000 € par an.

Philippe SPITZ :

C'est-à-dire qu'on est à moins de 1%.

Bruno DEBUS :

A USOCOME où je travaille, il y a aussi eu ce débat-là, qu'est-ce qu'on peut, qu'est-ce qu'on peut pas, parce que si on ramène çapar exemple chez nous ceux qui étaient soit en maladie, soit en chômage partiel, ce qui se fait dans les entreprises privées, et d'autres ont continué à travailler sur place et en télétravail, donc il y a eu effectivement une prime de 150 €, mais nous on était à la maison pendant deux ou trois semaines et après fallait revenir avec les contraintes, donc si on ramène les 150 € au budget ou à la masse globale d'USOCOME c'est fait 0.001 %, donc il faut faire un peu attention aux chiffres qu'on avancent.

Philippe SPITZ :

Si je peux vous répondre, ... à USOCOME les travailleurs sont très bien considérés, le niveau de salaire est très élevé, les rapports avec les syndicats, c'est une question que je n'ai pas posé est ce qu'il y a eu discussion avec les salariés sur le montant de la prime....je n'ai pas besoin de réponse, je pose la question comme ça.

Ensuite quand on voit la masse salariale, c'est pas la même chose que de travailler en production que d'être dans un bureau d'une commune dans un moment de confinement, une chose que l'on n'entend pas, et moi cette souffrance je ne l'ai pas entendu qu'à Weitbruch, là où je suis placé, je l'ai entendu dans pratiquement les 42 communes de la circonscription, des salariés dévoués qui se sont donnés beaucoup plus que ce qu'on attendait globalement, voilà c'est tout ce que je peux dire et par rapport à l'ensemble, et je réponds personnellement encore une fois, 1.500 € pour les infirmières qui ont passé 3 mois, j'ai trouvé ça très peu mais on peut comprendre de la part de l'Etat parce que des infirmières il y en a beaucoup plus que des travailleurs à Weitbruch, la masse c'est pas la même, là on a une question de masse et de réalité.

Encore une fois c'est un choix qu'ont fait les adjoints, est-ce qu'il a été fait avec les salariés ? sans les salariés ? voilà pourquoi je vote contre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment l'article 11,*

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Après délibération,

DECIDE

par 17 voix POUR, 5 voix CONTRE (SPITZ Philippe, ZELLER RUTTER Gaëlle, MULLER Elodie, WERLE Sarah, OTTMANN Yannick) et 1 abstention (MERKLING Stéphanie)

- D'instituer la prime exceptionnelle covid-19 au profit du personnel communal
- D'adopter les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle définies ci-dessus aux agents particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid-19 au cours de l'état d'urgence sanitaire
- D'autoriser le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle, dans le respect des principes définis ci-dessus.

- De préciser que les crédits seront inscrits au budget

10. Informations diverses

Informations :

Le maire :

Une formation de l'ATIP est proposée sur 2/3 samedis matin sur le PLU et son application à Weitbruch, qui serait intéressé ? 5 personnes.

Philippe SPITZ :

Pour information, demain il y aura de nouvelles directives sur les réunions, qui risque d'être assez restrictive, la situation n'est pas bonne, il y aurait lieu de commencer à réfléchir sur la tenue des réunions par visioconférence.

Le maire :

Il y a pas mal de festivités qu'on n'a pas autorisé à Weitbruch comme le Messti.

Philippe SPITZ :

*... ..et l'Espagne réduisent les réunions au-dessus de 6... ..
Autre chose, pour information, à la commune de DAUENDORF, l'association des associations organise à tour de rôle un drive de tarte flambée tous les trois mois. Donc les habitants viennent chercher les tartes flambées en drive et font vivre les associations comme ça. Je pense qu'il y a ici quelques représentants d'associations qui pourraient entre elles imaginer qu'on puisse trouver des solutions comme celle-ci. Ça permet effectivement aux associations de trouver un peu de fonds à un moment où elles n'en auront pas dans les 6 mois voire la prochaine année, et où les mairies ne pourront pas accéder à tous les besoins*

Le maire :

J'avais évoqué ce problème avec Monsieur ZIPPER et avec l'ASC GALLIA, de trouver des pistes, c'est aussi aux associations de proposer des choses.

Philippe SPITZ :

La mairie peut aussi dire, voilà on vous rassemble, pourquoi on ne fait pas un drive tarte flambée... ..

Jean-Claude KREBS :

Le 5 octobre, se sera l'occasion d'en parler avec les associations, parce qu'effectivement ces fêtes ramènent de la trésorerie

Le maire :

Ce genre de chose doit émerger au niveau des commissions.

Angèle GELDREICH :

On avait évoqué ce sujet-là en réunion maire /adjoints, en fait on fait quand même de la concurrence aux restaurateurs ...

Philippe SPITZ :

Pas plus que le jour du 14 juillet, pas plus que le jour du 31 décembre, pas plus que le jour où le Kesselfleisch est organisé, où la société d'aviculture fait son poulet/frites ...

Angèle GELDREICH :

Il y a quand même le boulanger qui fait de la tarte flambée à emporter, il y a My pizza qui fait de la pizza à emporter, c'est le même principe ...

Philippe SPITZ :

Non mais il faut s'arrêter là, je suis désolé mais les associations sont dans le secteur concurrentiel quoi qu'il arrive.

Angèle GELDREICH :

Elles font de la concurrence directe quand même.

Philippe SPITZ :

Mais pourquoi ça vous gêne que une fois par trimestre les associations vendent de la tarte flambée ?

Angèle GELDREICH :

Non non, mais c'est qu'on avait évoqué ce sujet-là et on s'était dit que peut-être ça pouvait être en concurrence avec les commerces.

Gaëlle ZELLER RUTTER :

Si on s'arrête à la tarte flambée, les écoles le font déjà, donc finalement que ce soit les écoles ou les associations, c'est mon avis.

Le maire :

Ceux qui sont dans les commissions en débattront et puis derrière on suivra, il n'y a aucun problème, l'initiative est laissée aux commissions.

Jean-Claude KREBS :

Le sujet peut être abordé en comité des fêtes

Philippe SPITZ :

Ce n'est pas une commission

Jean-Claude KREBS :

Ce n'est pas une commission, mais là les associations sont représentées.

Philippe SPITZ :

J'y serai en tant que président d'association, mais en tant que président d'association, je ne représente pas le conseil municipal. Dans une commission, je suis membre du conseil municipal et je peux y participer. Entre adjoints, nous sommes exclus de la discussion et on l'apprend par hasard.

Jean-Claude KREBS :

S'il y a comité de fêtes et que les associations sont réunies, on peut en parler, c'est le moment d'en parler.

Philippe SPITZ :

Ce n'est pas qu'on ne peut pas en parler, on peut en parler mais quand les choses ne sont pas clairement définies, je ne vais pas revenir sur ma première intervention, quelle est la position ? Ce soir nous parlons de cela et on apprend par hasard, parce que moi j'étais à Dauendorf dans le cadre de mon travail, lors d'une permanence, les associations viennent me voir ... c'est une

super idée, pourquoi pas, et finalement j'apprends que c'est un sujet qui a été abordé par le maire et les adjoints

Le maire :

Non non.

Philippe SPITZ :

C'est ce que Madame l'adjointe vient de dire, « nous en avons parlé en réunion d'adjoints », ...donc si vous me dites venez au comité des fêtes, le comité des fêtes, ce n'est pas un élément qui fait partie de la mairie de Weitbruch, du conseil municipal et ce n'est pas un organe preneur de décision ...

Le maire :

Ce n'est pas pour prendre une décision, je pense que quand Jean-Claude KREBS organise cette réunion avec les associations, c'est déjà d'en parler, de les écouter, et après on peut se réunir exceptionnellement pour prendre la décision ...

Philippe SPITZ :

Il n'y a pas de décision à prendre, les associations, elles font ce qu'elles veulent. On est dans un pays libre, si les associations décident de vendre de la tarte flambée ...

....

Le maire :

J'ai eu en face de moi, M. Bruno ZIPPER pour le foot et dans une autre réunion le président de l'ASC Gallia, je leur ai dit, vous cherchez des idées ? Vendez des tartes flambées, des choses comme ça, je ne peux pas dire plus, je ne peux pas aller au fourneau pour eux.

Philippe SPITZ :

Monsieur le maire, le rôle du maire, de la mairie, des adjoints, des conseillers municipaux est de faire vivre la vie du village et aussi d'arriver à ce que les gens ensemble fassent des choses. Vous ne pouvez pas dire, je leur ai dit « ayez des idées et faites-les ». La mairie peut être aussi là pour proposer, pour susciter, et elle peut être un élément fédérateur. Finalement se pose la question du budget des associations dans le prochain budget, dont nous parlerons assez rapidement d'ailleurs,

Qu'est-ce qui va se passer ? Toutes les associations vont venir vous dire, nous avons des difficultés, qu'est-ce que fait la mairie ? Je vous ai alertez au mois de juin, en vous disant attention ils y a des fonds de disponibles. Est-ce que la mairie est allée voir quels étaient les fonds disponibles d'aide aux associations ? Je suis pas sûr, quand elles vont arriver se sera trop tard. Or, nous ne pouvons pas laisser mourir la Gallia, l'aviculture, l'APP, nous ne pouvons pas laisser mourir ces associations qui vont mourir de manque d'argent, on est d'accord, la mairie ne pourra pas laisser ou alors on va se retrouver face à la situation où vous allez dire « ouais ben on peut rien faire, on n'a pas d'argent » posons-nous cette question, c'est une vrai question de vie politique dans la cité, c'est-à-dire qu'est-ce qui se passe chez nous ? Moi quand j'entends les associations « si elles vendent des tartes flambées, ça va faire de la concurrence au Lion et à « mais arrêtons, on est tous dans le secteur marchand, tous, le Lion fait de la concurrence à My Pizza et à Eyermann, et Eyermann fait de la concurrence à ... on est tous dans cette histoire-là, et franchement vendre 300 tartes flambées une fois par trimestre ne fait pas concurrence, enfin s'il l'on parle un peu économique, je pense qu'il y a des commerçants parmi nous, des gens qui gèrent des budgets ...

Le maire :

Tu insistes sur un problème que j'ai évoqué avec les deux présidents, ils peuvent quand même s'organiser au niveau du FCW, au niveau de la Gallia et communiquer et ce n'est pas encore aux élus d'être derrière le fourneau et de faire les tartes flambées pour eux.

Philippe SPITZ :

Pas être au fourneau mais susciter une réunion des associations, est-ce qu'il y en a une de prévue ?

...

Jean-Marc PFRIMMER :

Monsieur SPITZ, par rapport au Conseil Départemental, Madame Christiane WOLFFHUGEL était présente en mairie, l'on pouvait envoyé des dossiers, par rapport à cette crise sanitaire,et donc on a averti l'ensemble des associations, l'ensemble des présidents, chaque association pouvait déposer une demande d'aide financière liée à l'annulation des manifestations ...

Philippe SPITZ :

J'ai demandé si, ce que j'avaiscommuniqué ce que l'Etat avait envoyé comme dispositif aux mairies, aux collectivités pour rembourser les subventions qu'elles verseraient aux associations, alors je n'ai plus le lien en tête, ça date d'il y a 3-4 mois, je voulais savoir, est ce que ça a été utilisé ? Est-ce qu'il y a eu une proposition, est-ce qu'il y a eu une réunion entre le maire et les adjoints ou les conseillers municipaux, les associations, comme sujet le Covid ou la situation financière des associations ...Alors c'est pas une réunion, c'est pas un arrangement entre machin, on a rencontré machin, c'est, est-ce qu'il y a eu une réunion physique avec les commerçants, avec les artisans, avec les associations sur où est-ce que vous en êtes, qu'est-ce que ça veut dire ? Quels sont vos manques, mais officiel, sous l'égide de la mairie, avec l'ensemble des corps que j'ai cité avant, artisans, commerçants et associations, je pose une question ...

Jean-Claude KREBS :

....la réunion du 5 octobre se fait bien sous l'égide de la mairie, la commission Vie associative et culturelle dans laquelle tu es membre, donc je pense que tu as eu une invitation, donc c'est pas comme ça, une réunion informelle avec les associations.

Philippe SPITZ :

J'ai eu l'invitation en tant que président des deux associations dont je suis le président et qui ont le siège à Weitbruch : Alsace Terre d'Accueil et Biotop, pas en tant que membre du conseil municipal.

Jean-Claude KREBS :

On va vérifier

....

Jean-Marc SUSS :

Par rapport aux subventions, la commune n'a pas prévu de baisser les subventions aux associations...

Philippe SPITZ :

Donc tout ce qui a été voté et qui a été obsolète à partir du mois de mars a été versé même si les opérations n'ont pas eu lieu ?

Jean-Marc SUSS :

Il n'y a pas de baisse des subventions aux associations

Philippe SPITZ :

Même si l'opération n'a pas eu lieu ?

Jean-Marc SUSS :

Ça, il faut qu'on regarde.

.....

Jean-Marc PFRIMMER :

Deux précisions Monsieur SPITZ, je crois que je vous avais déjà répondu en partie lors du dernier conseil municipal et notamment par rapport à Weitbruch Libéré qui nous avait demandé une subvention exceptionnelle et cette subvention exceptionnelle n'a pas été versée je vous l'accorde, de même que pour la réalisation du 14 juillet, vous savez que la commune prend en charge la musique, l'animation, celle-là aussi n'a pas été versée à l'association qui l'organise ...

...

Jean-Marc PFRIMMER :

...ça dépend pour le 31 décembre, ... La décision pour l'instant n'est pas prise, par rapport à l'association qui organise, personnellement je vois mal réunir 300 personnes parce que se sera certainement limité en nombre, alors la rentabilité de ce genre de manifestation, certainement l'association ne va pas la faire et donc aussi les subventions qu'on accorde Et donc pour le reste toutes les subventions continues, elles sont dans le budget 2020 ...

Le maire :

Et les frais de fonctionnement continueront à être pris en charge des locaux des associations, qui n'est pas rien.

Jean-Marc PFRIMMER :

Je pense qu'on aura l'occasion de voir dans la commission des Finances en détail, pour chaque association, si vous le souhaitez, de tout ce que nous prenons en charge pour les associations, je vous assure que ce sont des montants relativement importants.

Philippe SPITZ :

Je ne pensais pas que ce sujet allait être abordé, il me paraît évident, alors c'est peut-être parce que j'ai été directeur d'une très grosse structure culturelle : 600 élèves, subventions d'Etat, Région, Département, Commune, Europe, pour savoir que la vie associative n'est pas la même en ville qu'à la campagne. A la campagne on a tendance à considérer que les associations sont un peu comme des entreprises qui peuvent se débrouiller. Ce n'est pas le cas dans les communes. J'étais toujours très étonné en arrivant à Weitbruch que la Gallia ait son lieu, que l'association Saint Gall ait son lieu, que le foot n'ait pas son lieu, ... c'est une des rares communes en France où c'est le cas, partout c'est les communes qui gèrent les équipements

sportifs et les équipements culturels et là ce n'est pas le cas. Et la responsabilité publique, nous en tant qu'élus, en tant que mairie de Weitbruch, c'est de faire que cette vie associative soit foisonnante. On ne peut pas les abandonner, donc la question était : est-ce que nous avons réuni les associations, c'est pas le comité des fêtes, le sujet du comité des fêtes est de voir le calendrier de la location du Millenium sur quelque chose dont on ne sait pas si dans les deux ans on va pouvoir utiliser ce bon vieux Millenium pour ça, ça c'est la première chose, il n'y a pas dedans le sujet de : où est-ce que vous en êtes, quelle est la ...

Après sur les budgets qui auraient été votés et pas versés, moi je fais une réponse de juriste, ça se plaide. L'association, on lui avait écrit, vous avez le budget. Elle n'est pas responsable que la manifestation n'ait pas lieu, elle peut demander le versement. De l'autre partie, juridiquement on peut dire, mais non le versement a lieu sur présentation de justificatif, or il n'y a pas de justificatif. Juridiquement ça se plaide. Il n'est pas impossible que le juge puisse dire ... on peut imaginer.

...ça c'est la première chose.

Ensuite, réunissons les associations pour savoir où elles en sont, parce que payer leur loyer, c'est bien, mais elles ne vivent pas de leur loyer, elles ont besoin aussi certainement d'autres aides, ne serait-ce que les aider à rencontrer d'autres gens, il y a d'autres communes qui le font, ... présentent avec elles, de les soutenir, de soutenir leur président, ils vont s'essouffler,

...

Le maire :

On a reçu les associations et on a écouté leurs besoins et leurs demandes, on est même aller jusque ... ils ont fait une liste de « commission » pour tout ce qu'ils voulaient, les associations qui sont venues ont pour 350.000 €, avec des travaux, avec des tas de choses, voilà, mais seulement on a écouté ...on leur a posé la question ...

Philippe SPITZ :

...Monsieur le maire ?

Le maire :

Attend, c'était une première réunion d'approche, et donc savoir exactement qu'est-ce qu'ils veulent.

Philippe SPITZ :

....conseillers municipaux, vous nous faites la liste à chaque conseil municipal, de toutes les réunions, de toutes les sorties, de toutes les inaugurations, de tout où vous êtes et ...

Jean-Claude KREBS :

..Ça a été communiqué dans l'agenda du maire, tu ne l'apprends pas ce soir.

Philippe SPITZ :

Au conseil dernier ? vous permettez

Jean-Claude KREBS :

Je voulais préciser par rapport à la subvention du 14 juillet qu'on verse à l'association pour l'animation et en contrepartie l'association s'engage sur la gratuité des entrées, cette année cette manifestation n'a pas eu lieu et personnellement, c'est mon avis qui n'engage que moi que

Philippe SPITZ :

Je suis désolé, je n'arrive pas à retrouver le passageoù on nous annonce une réunion avec les associations.

...

Jean-Marc SUSS :

Monsieur SPITZ, juste encore un point par rapport aux associations, dans le compte rendu du conseil du 10 juillet, il y a bien indiqué, 26 juin rencontre avec le SHR, 3 juillet rencontre avec l'ASC Gallia ...

Philippe SPITZ :

Ce n'est pas une réunion avec les associations au nom de la mairie, je suis désolé, ce n'est pas du tout ce qui m'a été dit avant ...

Le maire :

Philippe, on va arrêter ce débat maintenant parce que ça commence à tourner au vinaigre, ...

Philippe SPITZ :

Je peux encore ...

Le maire :

Non, je veux encore dire une chose, le maire et les adjoints ont décidé d'entendre les associations, de faire un bilan, de les entendre et lors de la prochaine réunion que vous aurez avec la commission association, vous débattrez de tous ces problèmes, maintenant je pense que c'est clos, on va tourner en rond encore combien de temps ?

Philippe SPITZ :

Je ne peux pas vous laisser dire ça, déjà vous ne pouvez pas décider vous que c'est clos. Ça c'est la première chose. ... Monsieur le Maire, dans une assemblée vous ne pouvez pas imposer qu'il y ai ce ...

Le maire :

Mais je vous ai donné.

Philippe SPITZ :

La deuxième chose, je reviens là-dessus, nous apprenons qu'une réunion a eu lieu, je vous demande qu'est-ce qui s'est dit, et j'entends les adjoints et le maireet vous en parlerez dans une réunion qui n'engage pas la mairie , c'est-à-dire hors...

Le maire :

Il fallait entendre les associations, leurs revendications et ainsi de suite ...on va pas faire venir tout le conseil municipal, vous avez un président de commission qui va mettre ça sur la table et après ...

Philippe SPITZ :

Quelle commission ?

Le maire :

Vie associative.

Philippe SPITZ :

La prochaine commission c'est la vie associative ?

Jean-Marc SUSS :

Non la commission communication. En fait, la commission Association, et le comité des fêtes est un des points qui sera abordé lors de la réunion.

Philippe SPITZ :

Attendez, c'est une réunion du comité des fêtes ou d'une commission de la mairie ?

...

Là il faut un rappel du règlement, il faut savoir de quoi vous parlez, ou c'est une réunion officielle de la mairie, une commission ou c'est une réunion du comité des fêtes qui n'est pas une réunion officielle de la mairie. Il faut juste me dire où je me situe en tant qu'élue municipal

....

La question était simple : avez-vous réuni les associations ? j'ai ma réponse, oui mais pas ensemble, d'accord, il y avait des entretiens, c'est pas des réunions, ok, ça s'appelle entretien et pas réunion, ensuite est-ce que vous avez entamé avec elles un sujet sur le Covid et leur situation financière ? vous me dites oui et nous, on n'a pas le résultat, qu'est-ce qui s'est dit ? qu'est-ce que vous leur avez promis ? qu'est-ce que vous ne leur avez pas promis ? quelle est la position de la mairie de Weitbruch la dessus ? est-ce que c'est franchement

Le maire :

Concernant leurs festivités, on leur a demandé s'ils maintiennent ou s'ils ne maintiennent pas leurs actions.

Philippe SPITZ :

Ce n'est pas eux qui décident, c'est la préfecture.

Bruno DEBUS :

Par rapport au seuil de rentabilité, et aussi dans les associations, à un moment donné quand il n'y a pas assez de monde ou parce ce qu'il y a la réglementation en vigueur, la distanciation physique ...

Philippe SPITZ :

Je vous rappelle que nous sommes en zone rouge, et nous le sommes depuis peu de temps, toute manifestation doit être déclarée en préfecture

Bruno DEBUS :

...Leur seuil de rentabilité pour permettre de faire venir des artistes ou des prestatairesont décidé de ne pas le faire et en ont fait part à M. le maire pour dire que la salle du Millenium ne sera pas prise pour cette manifestation là...

Philippe SPITZ :

Excusez-moi, cher collègue, c'est pas le sujet, le sujet c'est la survie des associations dans les deux, trois prochaines années, je ne parle que de ça, et le momentoù on a entaméet j'ai demandé quelle était la réponse de la mairie, c'est pas de savoir si l'une ou l'autre association avait des problèmes de rentabilité d'une soirée ou d'une autre, si elle ne peut pas faire sa soirée, à qui revient la responsabilité morale de la disparition de l'association ...

Le maire :

Non mais, tu vas trop loin Philippe, beaucoup trop loin.

Philippe SPITZ :

Il y a qui ont déposé le bilan depuis 3 mois.

A Weitbruch ?

Philippe SPITZ :

Pas à Weitbruch, dans le Bas-Rhin

...

Jean-Claude KREBS :

...On est aussi conscient qu'ils ont des problèmes, on ne le découvre pas ce soir.

Philippe SPITZ :

J'ai pas dit ça, ...j'ai dit que nous découvrons que la mairie s'est emparé du sujet, je vous remercie, mais est-ce que vous comptez faire un compte rendu ? peut-être dans un prochain conseil municipal ? peut-être est-ce que vous pourriez partager les informations de ce que vous faites, ce que vous faites entre adjoints, moi c'est juste un problème de conseil municipal. Je fais parti du conseil municipal.

....

Jean-Claude KREBS :

On a échangé sur leur fonctionnement, bien sûr on n'était pas sur leur survie.

...

Philippe SPITZ :

Vous avez bien entendu ce que je viens de vous dire, je suis conseiller municipal, le maire et les adjoints se réunissent ...

Le maire :

Et alors, on n'a pas le droit ?

....

Philippe SPITZ :

.... Si moi, je vois un président d'association, et qu'il me dit : que fait la mairie ? qu'est-ce que je lui dit ? mais va voir les adjoints.

...

Philippe SPITZ :

Mais ce n'est pas normal, ce n'est juste pas normal.

Le maire :

On a fait un recensement, Jean-Marc a fait un compte rendu de chaque association de toutes les demandes, vous aurez la réunion associative et là ils mettront ça sur la table et il y aura des discussions.

Philippe SPITZ :

Vous pourrez envoyer un ordre du jour ...la location du millenium.

Jean-Claude KREBS :

Ce n'est pas la location du millenium, je vous lis l'invitation qui est bien pour la commission Vie associative et culturelle donc ce n'est pas le comité des fêtes, je te le confirme, c'est la réunion du 5 octobre à 20h00 :

- *élaboration du calendrier des fêtes pour les années 2021, 2022*
- *festivités du 14 juillet 2021*

Philippe SPITZ :

Donc c'est une commission de la mairie ? on est d'accord ?

Jean-Claude KREBS :

C'est la commission Vie associative et culturelle où vous êtes membres.

Marie-Thérèse WEISBECKER :

Nous allons vérifier que l'invitation ait bien été envoyée.

Jean-Claude KREBS :

Et dans le point divers, on échangera sur ce qu'on veut échanger ensemble.

Philippe SPITZ :

Je vous remercie beaucoup, heureusement que j'ai posé la question comme ça l'ensemble du conseil municipal à la réponse quant à la vie des associations et qu'on a rajouter un point au prochain ordre du jour : la situation financière et viable des associations. Je vous remercie d'avoir pensé à eux, voilà, ... Et qu'éventuellement vous puissiez inviter les autres membres du conseil municipal qui le désirent, on est en démocratie, soyons fous.

Sans vouloir polémiquer, j'ai l'impression que vous êtes six, vous décidez tout et puis au conseil municipal on arrive et puis on lève la main, sauf quand il y a un con comme moi qui pose des questions et donc ça crée une opposition un peu stérile et donc tout le monde perd son temps alors que si tout ça était organisé ...

Le maire :

Philippe, c'est la dernière fois que je vais intervenir, on a des associations qui sont venues, s'était pour les entendre, les entendre et noter leurs demandes, leurs besoins, c'était de réunions d'une heure et demie avec une association, et on a vu une dizaine, et ça ça va être présenté, ce comité décidera, c'est tout. Tu es dans cette commission, je crois et encore quelqu'un d'autre. Voilà c'est tout, c'est un recensement qui a été fait, aucune décision n'a été prise. C'était une prise de contact.

Philippe SPITZ :

Je ne comprends pas que dans la convocation que M. KREBS a lu, il n'y avait pas comme sujet le résultat de ce que nous avons discuté, là ça rentrera dans les points diverssi j'en avais pas parlé ce soir

On ne perdrait pas autant de temps que ça, on ne perdrait pas autant de temps que ça.

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du Conseil Municipal en 2020
<p>Jeudi 17 septembre à 17h30 : réunion avec les communes de Gries et de Kurtzenhouse pour une optimisation foncière</p> <p>Lundi 21 septembre à 17h00 en mairie : réunion du comité de pilotage de la Nouvelle Maison de l'Enfance / AGF</p> <p>Jeudi 24 septembre à 20h : réunion de la commission communication</p> <p>Samedi 26 septembre à 17h00 : cérémonie pour</p> <ul style="list-style-type: none">- le départ à la retraite de Jean-François KIEFFER- la remise de médailles régionale, départementale, communale à trois récipiendaires,- la remise du titre de maire honoraire et d'adjoints honoraires <p>Dimanche 27 septembre : élection des sénateurs</p> <p>Mardi 29 septembre à 17h : réunion du CCAS</p> <p>Lundi 5 octobre à 20h au Millenium : réunion avec les associations pour le calendrier des fêtes</p> <p>Samedi 17 octobre : sortie forêt (présentation du programme des travaux)</p> <p>Rappel : les sorties Balade nature et patrimoine organisées par la CCBZ, les inscriptions sont obligatoires</p>	<p>Jeudi 5 novembre à 20h00</p> <p>Vendredi 11 décembre à 19h00</p>

Philippe SPITZ :

Vous pouvez nous donner le sujet de la réunion du 17 septembre.

Le maire :

Au sujet de la loi Gemapi, donc c'est pour le bassin versant qui donne vers Gries, parce que Gries a toujours des problèmes d'eau, donc c'est un peu plus à droite de notre zone artisanale qui va être faite, c'est donc pour faire un bassin versant pour les eaux de pluies.

Philippe SPITZ :

C'est donc pour tous les habitants de Gries, pas pour les agriculteurs.

Le maire :

C'est pour protéger le village de Gries, c'est une réunion de travail avec les maires.

Philippe SPITZ :

Les agriculteurs sont concernés ?

Le maire :

Pour l'instant il faut d'abord définir l'emprise avec les personnes qui gèrent le Gemapi.

Philippe SPITZ :

Je ne parle pas au niveau du parcellaire, je parle d'utilisation de l'eau qui sera là.

Jean-Claude KREBS :

C'est la première réunion.

Le maire :

C'est la première réunion, pour être à l'écoute des problèmes que Kurtzenhouse rencontre, que Weitbruch rencontre.

Philippe SPITZ :

Si je comprends bien, c'est sur le terrain de Weitbruch que doit être mis cette zone.

Le maire :

C'est sur le ban des deux communes.

Jean-Claude KREBS :

Au niveau de la déchetterie, pour vous situer, il y a déjà eu des études il y a des années, qui ont été faites.

Philippe SPITZ :

Il n'y a pas d'échange de terrains, parce que « optimisation foncière », pouvait laisser penser qu'il y aurait des échanges de terrains.

Jean-Claude KREBS :

Pour l'instant non. Il y a aussi un deuxième sujet qu'on a dans les cartons et on aimerait bien que ça avance, c'est la piste cyclable Weitbruch-Gries qui nécessite aussi éventuellement des acquisitions, donc ça fait partie de cet aménagement s'il se fait. Pour l'instant c'est pour lancer...

Le maire :

C'est vraiment pour un échange pour voir ce qu'on peut faire.

...

Philippe SPITZ :

... la piste cyclable va encore prendre du temps s'il y a un dossier Gemapi ...

Le maire :

Il faut que dans ce mandat ce soit fait.

Philippe SPITZ :

Sur la circonscription il y a énormément de problèmes Gemapi.

Le maire :

Il y a un deuxième problème Gemapi, juste pour information, c'est du côté de Niederschaeffolsheim dans la descente, pour sécuriser le centre du village, on va discuter aussi pour que ça avance là aussi.

Le maire clôt la séance à 22h05.

Lu et approuvé,

Délibération publiée et transmise à la Sous-préfecture le 7 octobre 2020.

Le Maire,



Damien HENRION

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Henrion', written over the printed name.